

DECISION DU PRESIDENT
N°-DP_2022_12

Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Nay :

Vu la délibération du 27/07/2020 portant délégation au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants et modifications en cours d'exécution, lorsque les crédits sont inscrits au budget, étant précisé que les signatures requises pourront être manuscrites ou électroniques;

Vu les besoins de la CCPN pour un accompagnement en matière de communication dans la réalisation d'un état des lieux général, la préparation d'une charte graphique et de la refonte de son site internet ;

Vu les consultations et devis de mission proposés :

DECIDE :

Article 1^{er} : De confier à la société Ka2 une mission d'accompagnement en matière de communication de la CCPN portant sur un état des lieux général, la préparation d'une charte graphique et de la refonte du site internet.

Article 2 : Le prix de la mission se décompose de la façon suivante :

- Etat des lieux général communication 14 800 € HT
- Cahier des charges charte graphique-refonte du site internet : 2 500 € HT

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à M. le Trésorier de Nay.

Fait à Bénéjacq, le 22/04/2022.

Le Président,


The image shows a circular official stamp of the Communauté de Communes du Pays de Nay. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE NAY' around the perimeter. A blue ink signature, 'Ch Petchot-Bacque', is written across the center of the stamp. A blue diagonal line is drawn over the signature and the stamp.

Christian PETCHOT-BACQUE